

MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-
LEVESQUE
PROVINCE
DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **17-12-2015**, 19hr30, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

Desjardins	Johanne	Conseillère	Siège #02
Grenier	Lise	Conseillère	Siège #03
Légaré	Richard	Conseiller	Siège #04
Girard	Catherine	Conseillère	Siège #06

Cindy D'Amours Imbeault, Adjointe à la direction, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2015-168

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que:
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2015-169

3. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Adoption du règlement 2015-131, concernant les différents taux de taxes et modes de taxation pour l'année 2016



**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN 27 DES
ÉRABLES, FRANQUELIN, QC, G0H 1E0**

Règlement 2015-151

Taux de taxes et mode de taxation 2016



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

Règlement 2015-151 concernant les différents taux de taxes et le mode de taxation pour l'année 2016

Attendu que : Le conseil doit voir à la bonne gestion des finances municipales

Attendu que : Selon l'article 244.1 de la loi sur la fiscalité municipale, le conseil municipal a le pouvoir de se financer par mode de taxation

Attendu que : Le conseil municipal se doit de fixer les taux de taxes pertinents à l'équilibrage de ses prévisions budgétaires par règlement

Attendu que : Avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 21 septembre 2015 par la résolution portant le numéro 2015-115

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que soit par la présente décrété ce qui suit :

- Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante ainsi que les annexes A à E qui suivent
- Article 2 Le présent règlement abroge et annule tout règlement antérieur relatif à la tarification des taxes
- Article 3 Pour l'année 2016 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, le taux de taxes foncières pour toutes les unités d'évaluation du territoire de la Municipalité de Franquelin est fixé à 1.32\$ du 100.00\$ d'évaluation
- Article 4 Pour l'année 2016 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une taxe de déneigement et de voirie est imposée sur toute les unités desservies **selon les modalités de l'annexe B.**
- Article 5 Pour l'année 2016 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une taxe d'aqueduc et d'égout est imposée sur toute les unités desservies **selon les modalités de l'annexe C.**
- Article 11 Pour l'année 2016 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une taxe d'ordures et de recyclage est imposée sur toute les unités desservies **selon les modalités de l'annexe D.**
- Article 12 Pour l'année 2016 et jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et vienne modifier le présent règlement, une taxe de service incendie est imposée sur toute les unités desservies **selon les modalités de l'annexe E.**
- Article 13 Les taxes dont le montant s'élève à plus de 300.00\$ sont payables en 3 versements soit 30 jours après l'envoi du compte de taxes, le dernier jour ouvrable entier des bureaux municipaux, avant le 1^{er} juillet et le dernier jour ouvrable entier des bureaux municipaux avant le 1^{er} octobre de l'année en cours, tout retard portera intérêt au taux de 15% par année

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi
Adopté à Franquelin ce 17 décembre 2015

Michel Levesque, maire

Diane Cyr, dir.gén.

Avis de motion du présent règlement donné le : 21 septembre 2015

Par la résolution :2015-115

Adoption du règlement le : 17 décembre 2015

Par la résolution : 2015- 169



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

ANNEXE A

Lexique pour les différents règlements de taxes

Unité résidentielle :	Terrain et/ou partie de terrain avec ou sans bâtiment utilisé uniquement à des fins résidentielles.
Unité secondaire :	Unité occupée à des fins récréatives (exemple : chalet)
Unité non résidentielle:	Unité occupée à tout autre fin que la résidence
Unité commerciale	Terrain et/ou partie de terrain avec ou sans bâtiment utilisé à des fins de commerces en tout ou en partie.
Utiliser à des fins commerciales :	Exploiter de manière à acheter et/ou vendre et/ou échanger un service et/ou un bien dans le but d'engendrer un revenu
Unité d'évaluation :	Unité imposable ou non, située sur le territoire de la municipalité et identifiable au rôle d'évaluation municipale par un matricule
Résident permanent :	Personne physique occupant une propriété sur le territoire de la municipalité de manière continue et/ou dont l'adresse principale (civique ou postale) est située sur le territoire de la municipalité
Non résident :	Personne physique occupant une propriété sur le territoire de la municipalité de manière aléatoire et/ou dont l'adresse principale (civique ou postale) est située à l'extérieur du territoire de la municipalité
Unité à revenus locatifs :	Unité imposable ou non située sur le territoire de la municipalité et identifiable au rôle d'évaluation municipal par un matricule et où sont offerts des logements et/ou des chambres contre une somme monétaire et/ou d'autres avantages, chaque logement et/ou chambre est imposé individuellement
Périmètre urbain	Toutes les unités d'évaluation situées entre 2.5km à l'est du bas de la rue des Mélèzes et 3.5km à l'ouest du bas de la rue des Mélèzes.



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DESÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

ANNEXE B

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE DÉNEIGEMENT-VOIRIE

Unité située à l'intérieur du périmètre urbain occupée par un ou des résident(s) permanent(s) et où le service déneigement voirie est disponible : **330.00\$**

Unité située à l'intérieur du périmètre urbain occupée par un ou des non résident(s) et où le service déneigement voirie est disponible : **330.00\$**

Unité commerciale tous genres confondus située à l'intérieur du périmètre urbain et où le service déneigement voirie est disponible : **330.00\$**



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27DESÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

ANNEXE C

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE D'AQUEDUC

Unité résidentielle où le service d'aqueduc et d'égout est disponible :	220.00\$
Unité résidentielle où seulement un des deux services est disponible :	110.00\$
Unité commerciale autre que de type auberge et/ou hôtel où les deux services sont disponibles :	330.00\$
Unité commerciale de type auberge et/ou hôtel où les deux services sont disponibles :	550.00\$
Unité commerciale de type motel où les deux services sont disponibles :	40.00\$/unité
Unité sans bâtiment habitable où les services sont disponibles :	110.00\$

Unité à revenus locatifs qui voit son nombre de logements variés à la hausse durant l'année comprise entre le 01 janvier et le 31 décembre se voit dans l'obligation de payer la taxe complète pour l'année par unité locative imposable



MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27DESÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0

ANNEXE D

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE D'ORDURES ET DE RECYCLAGE

Unité occupée par un ou des résident(s) permanent(s) et où le service d'ordures et de recyclage est disponible : **138.00\$**

Unité occupée par un ou des non résident(s) et où le service d'ordures et de recyclage est disponible : **70.00\$**

Unité commerciale tous genres confondus et où le service d'ordures et de recyclage est disponible : **193.00\$**

Unité à revenus locatifs où le service d'ordures et de recyclage est disponible **138.00\$/logem.**

Unité secondaire où le service d'ordures et de recyclage est disponible et qui est occupée par un ou des résidents payant déjà une taxe d'ordures et de recyclage à titre de résident permanent : **Exemptée**

Unité dont le total de l'évaluation est de 5000\$ ou moins **Exemptée**



**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
27 DES ÉRABLES,
FRANQUELIN, QC, G0H 1E0**

ANNEXE E

MODALITÉS D'APPLICATION DE LA TAXE SERVICE INCENDIE

Unité occupée par un ou des résident(s) permanent(s) et où le service d'incendie est disponible :	199.00\$
Unité occupée par un ou des non résident(s) et où le service d'incendie est disponible :	199.00\$
Unité à revenus locatifs portée au rôle sous un seul matricule	199.00\$
Unité commerciale tous genres confondus et où le service d'incendie est disponible :	375.00\$
Secteur non desservis :	
Lac Lachasse	- Exempté
Pointe à la croix	

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2016

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin adopte les prévisions budgétaires tel que présentées.

MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016			
DESCRIPTION	Résultats estimés	Budget	Budget
	Déc.2015	Janv.2016	Janv.2016
REVENUS:			
ROLE - FONCIERES	202 561.42	200 706.00	227 404.00
ROLE - EAU ET EGOUTS	19 190.00	19 190.00	21 090.00
ROLE - ORDURES ET RECYCLAGE	29 925.50	29 926.00	26 350.00
ROLE - DENEIGEMENT	49 910.00	49 910.00	53 130.00
ROLE - INCENDIE	41 721.00	41 721.00	41 721.00
REVENUS - GOUV. - T. PUBLIQUES	62 699.00	62 699.00	62 699.00
REVENUS - GOUV. COMP.ECOLES	7 583.00	7 500.00	3 500.00
REVENUS D'INCIDENTS -SERV.INC.	7 087.45	1 500.00	0.00
REVENUS INTÉRÊTS E.STABLE	5.42	0.00	0.00
REVENUS - LOCATION DE LOCAUX	1 150.00	800.00	1 000.00
REVENUS - MACHINERIE	5 955.25	3 000.00	4 500.00
REVENUS - DROITS DE MUTATIONS	4 830.00	1 000.00	2 000.00
REVENUS - REDEVANCES CENTRALE	28 459.00	115 000.00	131 710.00
REVENUS - COMP.REDEVANCES	75 000.00	0.00	0.00
REVENUS - DIVERS	7 981.32	2 000.00	4 000.00
REVENUS - LICENCES ET PERMIS	1 720.00	1 000.00	1 500.00
REVENUS - INTERETS	4 726.46	5 000.00	3 000.00
REVENUS - GOUV. - TVQ	0.00	15 000.00	0.00
REVENUS - GOUV. - PEREQUATION	96 067.00	96 000.00	112 400.00
TOTAL DES REVENUS	646 671.82	661 962.00	698 004.00
DEPENSES:			
ELUS REMUNÉRATION-MAIRE	7 200.00	7 200.00	7 200.00
ELUS - REMUN.-CONSEILLERS	14 400.00	14 400.00	14 400.00
ELUS - COTISATIONS EMPLOYEUR	1 054.02	1 000.00	1 100.00
ELUS - FRAIS DEPLACEMENT	724.56	2 500.00	1 000.00
ELUS - CONGRES DES MAIRES	0.00	3 000.00	3 000.00
ELUS - FORMATION	0.00	1 000.00	0.00
ELUS - HOMMAGES ET SYMPATHIES	52.49	0.00	100.00
ELUS - FRAIS DE REPAS	82.00	500.00	100.00
ELUS - FRAIS HEBERGEMENT	0.00	500.00	0.00
ELUS -CONTRIBUTION-CROIX ROUGE	150.00	150.00	150.00
ELUS -DON-VELO SANTÉ	250.00	250.00	250.00
ELUS -DON-FÊTE DE NOEL	200.00	200.00	200.00
ELUS -DON- FÊTE NATIONALE	1 826.26	2 000.00	2 000.00
ELUS -DON- AUTRE	120.74	200.00	200.00
ELUS- ADHESION ORGANISMES	0.00	150.00	0.00
SERVICES JURIDIQUES	0.00	5 000.00	2 500.00
FRAIS RECUPERATION TAXES	50.02	500.00	100.00
SALAIRES ADMINISTRATION (2)	76 111.00	76 111.00	80 038.00
ADMIN.REER PART EMPLOYEUR	520.00	520.00	520.00
COT.EMPL. ADMINISTRATION	8 499.98	8 500.00	10 000.00
CSST	5 002.01	5 000.00	5 000.00
ASS.COLLEC.PART EMPLOYEUR	2 592.02	2 000.00	3 000.00
FRAIS DE DEPLAC. -ADMINISTRATI	0.00	250.00	250.00
FRAIS DE POSTES-TIMBRES	1 454.69	3 000.00	1 700.00
FRET ET MESS.-EXP. TRANSPORT	0.00	100.00	100.00
FRAIS POSTE- AUTRES ENVOIS	178.60	500.00	300.00
SERVICES TÉLÉPHONIQUES	4 019.27	4 500.00	4 500.00
BAIL RENOUVELLEMENT	111.86	150.00	150.00
PUBLICATION DANS LES JOURNAUX	482.10	1 000.00	600.00
WEB- HERBERGEMENT DU SITE	208.92	250.00	250.00
VERIF.COMPTABLE	6 000.00	6 000.00	8 000.00
FOURNITURES DE CONCIERGERIE	188.89	1 000.00	1 000.00
MUTATIONS	48.00	100.00	100.00
ASSURANCES ADMINISTRATION	20 976.85	20 657.00	21 000.00
COTISATION - DIRECT.GENERALE	693.90	650.00	700.00
ENT. RENOV.BATIMENTS MUN.	2 373.77	3 500.00	5 000.00
FOURNITURES DE BUREAU	3 501.55	4 550.00	4 000.00
ATR MANICOUAGAN	721.96	682.00	750.00
SERVICE INTERNET	992.78	800.00	800.00
CONTRAT SERVICE-PHOCOPIEUR	3 871.88	3 100.00	4 000.00
INFORMATIQUE-APPEL DE SERVICE	296.59	875.00	500.00
P.G.- CONTRAT DE SERVICE	5 238.87	5 500.00	5 500.00
MRC-QUOTES PARTS	39 894.00	39 894.00	39 430.00
MRC - INTERNET ET AUTRES	5 199.57	0.00	5 200.00
MRC - AUTRES	3 509.50	0.00	3 500.00
FRAIS POUR LA COUR MUNICIPALE	891.82	1 000.00	1 000.00
RESERVE POUR DEFICIT ACCUM.	4 122.39	34 167.00	40 000.00
RESERVE POUR ROLE TRIENNAL	0.00	0.00	7 000.00
SERVICES - SURETE DU QUEBEC	12 634.27	12 518.00	11 241.00
COMPENSATION DIR.INC.DE GARDE	1 500.00	1 800.00	0.00
COMPENSATION POMPIERS INCENDIE	390.00	2 000.00	0.00
COMPENS.OPER.CAMION INC. GARDE	900.00	1 200.00	0.00
CELLULAIRE	812.63	900.00	900.00
CELLULAIRE-ENTRETIEN/REPAR.	0.00	500.00	0.00
FORMATION POMPIERS-FRAIS	8 851.54	13 000.00	0.00
COTISATIONS INCENDIES	379.08	400.00	0.00
ENT. REGULIER - VEHICULES INC.	563.98	1 000.00	700.00
POMPIERS FRAIS DE SUBSISTANCES	0.00	500.00	0.00
REMB. DE PRÊT-INCENDIE	12 448.55	12 000.00	12 500.00
DEP. NON BUDGÉTÉES-INCENDIE	108.65	0.00	0.00
FORM. POMPIERS-REMUNERATION	4 388.00	10 000.00	0.00
RESERVE DE FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	27 621.00
SALAIRES REGULIER VOIRIE (2)	85 530.00	85 530.00	89 734.00
VOIRIE-HEURES SUPPLEMENTAIRES	4 999.91	5 000.00	5 100.00
REER PART EMPLOYEUR -VOIRIE	520.00	1 100.00	1 200.00
ASS.COLL.PART EMPLOYEUR-VOIRIE	4 999.65	5 000.00	5 500.00

MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016			
DESCRIPTION	Résultats estimés	Budget	Budget
	Déc.2015	Janv.2016	Janv.2016
COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -VM	11 000.19	11 000.00	11 000.00
DIESEL	15 000.04	15 000.00	5 000.00
OUTILS ET MATERIEL VOIRIE	4 139.28	4 000.00	3 000.00
ENTRETIEN DES RUES	2 308.42	5 000.00	5 000.00
HUILE A CHAUFFAGE	8 100.29	8 100.00	8 000.00
ELECTRICITE-Garage et Bureau	7 000.42	7 000.00	7 135.00
PAY.CAM. SERV+SABL.H.USAGE	12 816.68	12 700.00	15 800.00
ESSENCE	2 600.33	2 600.00	2 500.00
ENTRETIEN REGULIER MACHINERIES	1 599.55	1 600.00	1 600.00
IMMATRICULATION	4 997.42	5 000.00	5 000.00
LOADER REPAR.OU PAIEMENT	6 939.07	24 000.00	10 000.00
DIESEL	0.00	0.00	10 000.00
ENT.REPAR. SABLEUR ET MACH.	4 118.63	1 500.00	1 500.00
NEIGE - SABLE ENT.RUES	3 412.09	7 000.00	7 000.00
NEIGE - SEL ENT.RUES	2 268.51	4 500.00	4 500.00
PAIEMENT CAMION SABLEUR	12 999.70	13 000.00	13 000.00
FLEURS	0.00	0.00	1 500.00
PAILLIS	0.00	0.00	1 200.00
ENTRETIEN ECLAIRAGE	1 606.80	1 600.00	1 700.00
ELECTRICITE ECLAIRAGE DES RUES	4 999.96	5 000.00	5 100.00
TESTS D'EAU	11 194.63	4 000.00	4 000.00
AQUEDUC- ENT.REG. ET DROIT ANN	1 071.68	1 000.00	1 000.00
CHLORE	7 999.58	8 000.00	8 000.00
ELECTRICITE - AQUEDUC	1 589.61	1 500.00	1 500.00
AUTRES DEPENSES AQUEDUC	0.00	0.00	1 590.00
VIDANGE FOSSE SEPTIQUE	3 517.08	5 000.00	5 000.00
TRAITEMENT DES EAUX USEES	350.40	0.00	500.00
REGIE GESTION MATI.RESIDUELLES	29 899.22	29 848.00	26 345.00
FORMATION-INSPECTEUR	0.00	250.00	250.00
INSPECTEUR - SALAIRE	8 000.16	8 000.00	8 000.00
INSPECTEUR HEURES SUPP	510.00	2 500.00	2 500.00
INSPECTEUR-COTIS.EMPLOYEUR	1 519.90	1 500.00	1 600.00
INSPECTEUR - ABONNEMENTS	170.57	200.00	200.00
INSPECTEUR FRAIS DE DEPLACEMENT	2 999.75	3 000.00	3 000.00
REFONTE RÉGLEMENTS URBANISME	0.00	0.00	18 000.00
PROJET CERF	1 259.85	1 200.00	0.00
LOISIRS - ENTRETIEN GLACE	1 500.00	1 500.00	1 500.00
LOISIRS TELEPHONE	433.71	700.00	500.00
ELECTRICITE - LOISIRS	8 000.36	8 000.00	8 200.00
INTERNET LOCAL DES JEUNES	799.78	800.00	800.00
LOISIRS- PATINOIRE MATÉRIEL	500.33	500.00	1 000.00
ELECTRICITE - CENTRE MULTIF.	8 000.08	8 000.00	8 200.00
COÛT LOCATION GYM. ÉCOLE	1 158.27	0.00	1 200.00
ANIMATION LOCAL JEUNES	0.00	0.00	2 000.00
BIBLIOTHEQUE - FRAIS DEPLACEMENT	274.74	600.00	300.00
BIBLIOTHÈQUE-HONORAIRES	2 500.20	2 500.00	2 600.00
BIBLI.CENT.DE PRET SEPT-ILES	1 083.55	1 300.00	1 100.00
BIBLIOTHEQUE - REVUES	99.50	100.00	100.00
BIBLIOTHEQUE-ENT.INFORMATIQUE	702.78	1 000.00	1 000.00
PROG.EMPLOI SUBVENTIONNE	3 800.00	0.00	7 800.00
P.EMPL. PROG.EMPL SUBVENTIONNÉ	0.00	0.00	0.00
ASS.COLLPART EMPLOYEUR A.DÉV.	0.00	0.00	0.00
PROJET - ACCES A LA PLAGE	0.00	5 000.00	0.00
GARDERIE - AIDE FINANCIERE	5 000.21	5 000.00	5 000.00
INTÉRÊTS - PÉNALITÉS	55.07	0.00	100.00
FRAIS GESTION VISA	628.01	800.00	700.00
FRAIS DE BANQUE	2 212.35	2 700.00	2 700.00
INTERETS - MARGE DE CREDIT	3 439.12	3 500.00	3 500.00
INTERET SUR PRET TECQ	3 166.67	0.00	3 000.00
FRAIS ET INT. EMPRUNT AQUEDUC	3 531.63	0.00	3 000.00
INTERETS - CORRECTIONS	66.62	0.00	0.00
RESERVE BRIS AQUEDUC NOV.2015	50 000.00	0.00	0.00
RÉSULTATS ESTIMÉS 2016	836 781.81	861 862.00	898 004.00
	10 788.81	0.00	0.00
INFORMATIONS PERTINENTES:			
PROGRAMME DE SUBVENTION TECQ			
REVENUS - SUBV.TECQ	0.00	0.00	107 000.00
TOTAL REVENUS PRÉVUS			107 000.00
TECQ - EAUX USEES	0.00	0.00	25 000.00
TECQ - INST.CITERNES INCENDIE	0.00	0.00	8 000.00
TECQ - AMÉLIORATION RUES	0.00	0.00	15 000.00
TECQ - ACCÈS À LA PLAGE	0.00	0.00	13 000.00
TECQ - SIGNALISATION RUES	0.00	0.00	6 000.00
TECQ - RÉFECTION TOITURE COMPLEXE	0.00	0.00	30 000.00
TECQ - ISOLATION DU GARAGE	0.00	0.00	10 000.00
TOTAL DÉPENSES PRÉVUES			107 000.00
TAXATION			
Taux taxe foncière	1.55%	1.32%	
Taxe aqueduc	200 \$	220 \$	
Taxe ordures et recyclage	157 \$	138 \$	
Taxe de déneigement	310 \$	330 \$	
Taxe incendie	199 \$	199 \$	
Rôle évaluation municipal	13 254 700 \$	17 227 600 \$	
Évaluation moyenne propriété tous les services inclus	52 123 \$	63 305 \$	

Adoptée à l'unanimité

5. PERIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés : 2015-171

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 20h08.



Michel Lévesque, Maire



Diane Cyr, Directrice-Générale/Sec.-Très.